

# COLLOQUE

organisé avec le soutien de l'Université  
Paris I Panthéon-Sorbonne  
et de l'Institut de recherche juridique de la  
Sorbonne (IRJS-André Tunc, EA 4150)

## LES COMITES D'ARTISTES APPROCHE JURIDIQUE

---

**MERCREDI 11 MAI 2016**

*13 h 30 / 20 h*

**Auditorium de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA)**

*2, rue Vivienne / 6, rue des Petits Champs, Paris 2<sup>ème</sup>*

### DIRECTION SCIENTIFIQUE

#### **Tristan Azzi**

*Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Directeur du Département de recherche en droit de l'immatériel de la Sorbonne (IRJS-André Tunc, EA 4150), Codirecteur du Master 2 professionnel Marché de l'art*

### OBJECTIFS

Allant de pair avec les profondes mutations que subit actuellement le marché de l'art, la multiplication des comités d'artistes est un phénomène assez récent. On appelle comité d'artiste la structure plus ou moins formelle constituée en vue d'assurer, en accord avec l'artiste ou après son décès, la défense et le rayonnement de son œuvre. Susceptibles d'accueillir différentes catégories de personnes – historiens de l'art, ayants droit, galeristes et autres experts –, les comités d'artistes ont pour principale mission de délivrer des certificats d'authenticité. L'objectif du colloque, fruit des réflexions menées au sein d'un groupe de travail de l'Institut Art & Droit, est de recenser et d'étudier les nombreuses questions juridiques liées à la composition, à l'organisation, aux attributions et aux responsabilités des comités. Il s'agit de la première manifestation scientifique d'ampleur consacrée à ce sujet en France.

# PROGRAMME

13 h 30

## Accueil des participants

14 h 00

## Bienvenue et remerciements

**Gérard Sousi**, *Président de l'Institut Art & Droit, Ancien Vice-président de l'Université Lyon 3*

**Tristan Azzi**, *Professeur à l'École de droit de la Sorbonne*

14 h 15

## Les comités d'artistes, mode d'emploi

**Hélène Dupin**, *Avocat à la Cour*

**Anne-Sophie Nardon**, *Avocat à la Cour, Borghèse Associés*

14 h 30

## Authentification des œuvres d'art et droit d'auteur

**Tristan Azzi**, *Professeur à l'École de droit de la Sorbonne*

14 h 45

## Les contrats conclus entre les comités d'artistes et leurs usagers

**Françoise Labarthe**, *Professeur à l'Université Paris-Sud, directeur du M2 Droit privé fondamental, membre du CERDI*

15 h 00

## Table ronde : Les comités d'artistes vus par eux-mêmes, retour d'expérience

Présidence : **Frédéric Pollaud-Dulian**, *Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)*

**Claudia Andrieu**, *Responsable juridique de Picasso Administration*

**Sylviane Brandouy**, *Avocat à la Cour, avocat du Comité Chagall*

**Hubert Lacroix**, *Fondateur d'art, expert de justice, membre du Comité Giacometti*

**Pierre Vasarely**, *Légataire universel et titulaire du droit moral de Victor Vasarely, Président de la Fondation Vasarely*

15 h 50

## Débats

16 h 15

## Pause

16 h 30

## Table ronde : Le point de vue et les attentes des professionnels

Présidence : **Pierre Sirinelli**, *Professeur à l'École de droit de la Sorbonne*

**Claude Aguttes**, *Commissaire-priseur, Président d'Aguttes*

**Stéphanie Ibanez**, *Directrice du service juridique de Christie's France*

**François Lorenceau**, *Galerie Brame et Lorenceau*

**Charlotte Reynier-Aguttes**, *Directeur du département Art Impressionniste et Moderne d'Aguttes*

17 h 15

## La responsabilité des comités en droit français

**Hélène Dupin**, *Avocat à la Cour*

17 h 30

## La responsabilité des comités en droit américain

**Anne-Sophie Nardon**, *Avocat à la Cour, Borghèse Associés*

17 h 45

## Débats

18 h 30

## Cocktail

Institut **Art**  
& **Droit**

## INSCRIPTIONS

Accès libre sur inscription préalable et dans la limite des places disponibles.

Les demandes d'inscriptions doivent parvenir directement à l'Institut Art & Droit avant le 30 avril 2016, par mail à [institut@artdroit.org](mailto:institut@artdroit.org), avec indication des nom, prénom et profession du demandeur.

Une confirmation de l'inscription sera envoyée par mail.